

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-8-6-11

Séance du vendredi 13 septembre 2013

### **ABATTOIR DÉPARTEMENTAL DE CERNAY EXPLOITATION PAR VOIE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2005-1194 du 29 avril 2005 portant autorisation au Président du Conseil Général du Haut-Rhin d'exploiter une installation d'abattage et de découpe de viande de boucherie à Cernay,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin du 25 juin 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- rappelle les grands axes du service public départemental de l'Abattoir suivants :
  - favoriser et développer les filières courtes,
  - mener des actions de formations des apprentis,
  - assurer une ouverture et d'assurer l'abattage tout au long de l'année,
  - répondre aux besoins spécifiques d'abattage liés aux fêtes religieuses,
  - trouver un équilibre économique correspondant à la réalité du marché haut-rhinois.
- approuve le principe de renouveler la délégation de service public par voie d'affermage pour l'exploitation de l'Abattoir Départemental de Cernay et de son atelier de découpe pour une durée de huit ans,

- autorise le Président à lancer la procédure de délégation de service public relative à l'exploitation de l'abattoir et de l'atelier de découpe, et à signer tout document y afférent.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

## Abattoir Départemental de CERNAY

### Annexe 1

#### ECONOMIE DU PREMIER CONTRAT DE DSP

#### 1 ACTIVITE

##### 1.1 ABATTAGE

##### Activité prévisionnelle d'abattage

Le compte prévisionnel d'exploitation annuel au contrat de DSP, était basé sur des tonnages d'abattage issus de l'étude de faisabilité réalisée en 2003 suite à la fermeture de l'abattoir de Colmar. Les comptes en équilibre étaient basés sur les gisements suivants :

- 1 064 tonnes de bovins,
- 2 70 tonnes de porcs,
- 2 080 ovins soit environ 41 tonnes,

soit un total prévisionnel de 1375 tonnes.

##### Activité d'abattage effective exprimée en tonnes

Mois	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
janvier		59,77	55,61	67,76	76,05	82,13	93,33
février		54,76	50,78	52,29	66,53	67,80	70,56
mars		54,31	53,48	88,58	88,76	80,74	71,63
avril		64,31	58,86	61,84	67,33	67,32	82,93
mai		56,51	50,44	55,14	70,11	85,19	67,74
juin	5,95	53,87	58,51	70,29	71,14	60,16	62,30
juillet	23,47	49,67	42,63	46,66	55,08	51,55	64,79
août	33,08	52,89	36,22	52,57	73,77	68,75	51,59
septembre	38,35	59,80	74,78	64,17	73,41	69,75	64,04
octobre	40,49	62,54	61,99	74,29	72,92	84,00	117,86
novembre	53,33	78,71	81,73	125,78	140,21	132,26	88,29
décembre	55,21	71,95	81,34	63,25	65,22	64,07	59,08
<b>Total annuel</b>	<b>249,88</b>	<b>719,09</b>	<b>706,37</b>	<b>822,62</b>	<b>920,54</b>	<b>913,74</b>	<b>894,14</b>

Il apparaît que l'on peut tabler sur un tonnage annuel variant de 900 à 1000 tonnes.

L'abattoir connaît chaque année quelques jours d'activité intense pendant la fête de l'Aïd. Les communautés maghrébines et turques ont recours aux services de l'abattoir pour faire abattre des ovins, des bovins ; une année sur deux, chaque communauté bénéficie du premier jour d'abattage pour ses animaux. Plus de 300 moutons sont abattus à l'abattoir grâce aux modifications apportées à la chaîne ovins.

Cet aspect de l'activité renforce la notion de service public, car il n'existe pas d'autre lieux d'abattage rituel, conforme aux normes sanitaires, sur le territoire haut-rhinois.

##### 1.2 DECOUPE

##### Activité prévisionnelle de l'atelier de découpe :

Le compte prévisionnel d'exploitation annuel était complété sur des activités de découpe d'un tonnage annuel de 435 tonnes.

Activité de découpe effective exprimée en tonnes

2008	2009	2010	2011	2012
61.02	107.27	134.15	148.45	143.44

**2 ASPECTS FINANCIERS DE L'ACTIVITE**

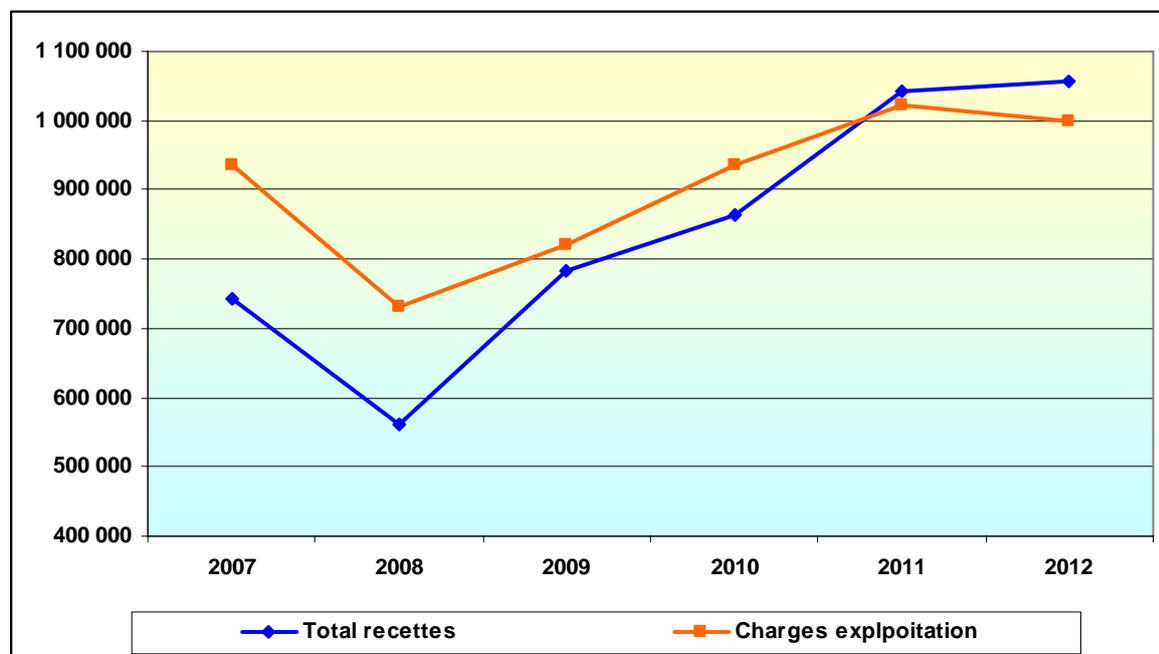
a) Principaux éléments du compte d'exploitation

Remarque préalable : l'exercice comptable 2007 est particulier, car il compte 18 mois d'exploitation (ouverture de l'établissement en juin 2006).

Bien que les pertes nettes cumulées depuis le début l'ouverture de l'activité soient importantes (- 321 K€), il faut cependant bien observer les évolutions de la période, et ce d'autant plus que le changement de gouvernance a impulsé une approche différente de la conduite des affaires.

Sur la période 2008-2009, le volume des recettes a doublé : il est passé de 561 K€ à près de 1 100 K€. Cette progression se décompose en + 345 K€ de chiffre d'affaires et + 123 K€ de subventions. C'est donc le développement du chiffre d'affaires qui est le principal moteur des évolutions enregistrées.

En euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes	742 000	561 082	783 245	863 181	1 043 265	1 056 417
Charges Exploitation	935 000	730 857	821 528	935 896	1 203 034	998 587
Résultat net	- 199 000	- 142 629	4 022	- 39 342	- 2976	58 494

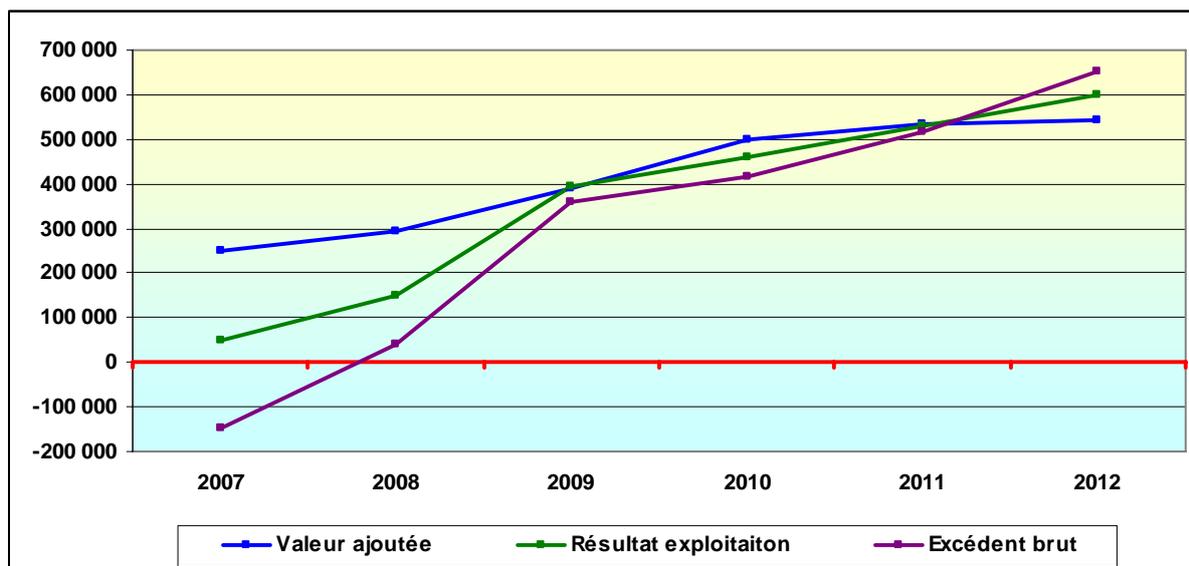


Parallèlement, on assiste à une nette amélioration de la rentabilité de l'activité, notamment grâce au développement des services annexes (découpe, enlèvement et livraison) : la valeur ajoutée est passée de 294 K€ à 541 K€, l'excédent brut de - 112 K€ à + 54 K€.

En Euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Valeur ajoutée (*)	249 000	294 192	389 892	498 975	531 838	540 834
Excédent brut (**)	- 199 000	-111 983	- 33 579	- 41 903	- 12 184	53 762
Résultat d'exploitation	- 199 000	- 142 629	4 022	- 39 342	- 2 976	58 494

(\*) = Chiffre d'affaires moins achats et charges externes

(\*\*) = valeur ajoutée + subventions, moins impôts, taxes et charges de personnel



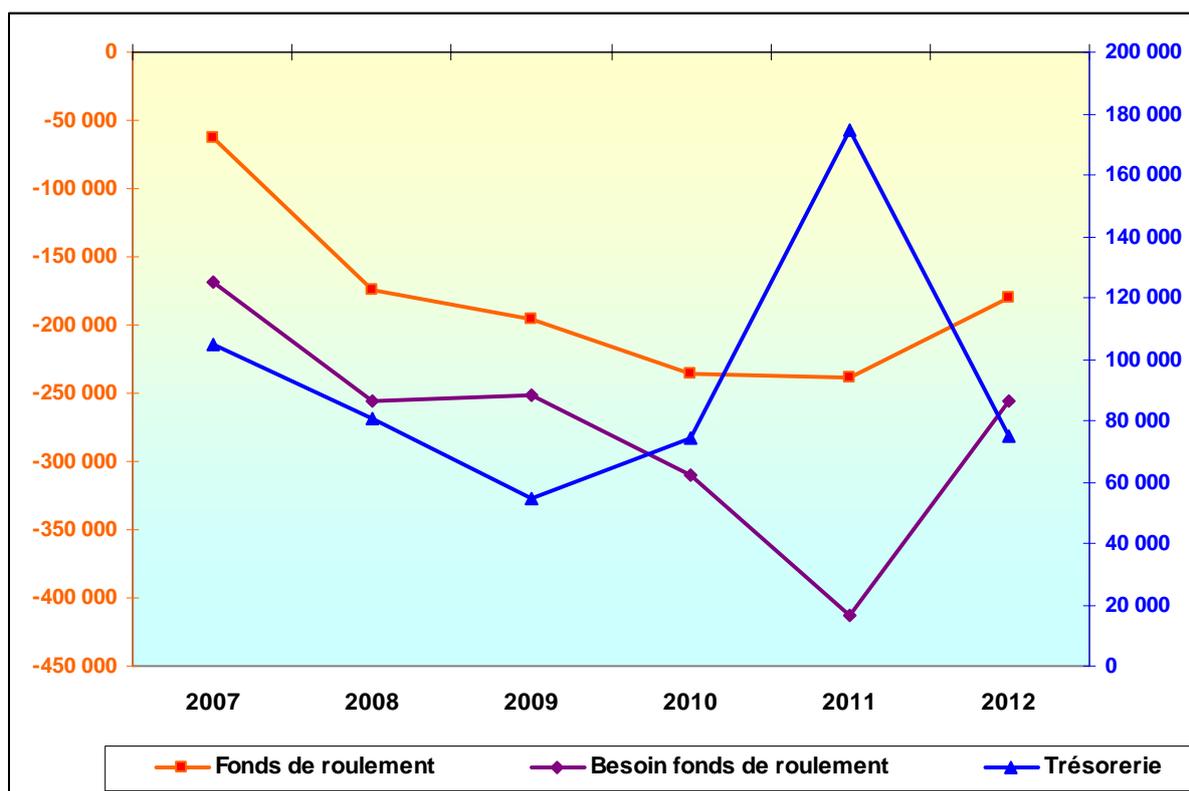
#### b) Principaux éléments du bilan

Les ratios fondamentaux (fonds de roulement et besoins en fonds de roulement) sont les suivants (rappel : l'exercice comptable 2007 comporte 18 mois d'exploitation) :

En Euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Fonds de roulement (*)	- 63 000	- 174 989	- 196 364	- 215 803	-238 649	- 180 160
Besoin en fonds de roulement (**)	- 168 000	- 255 616	- 250 819	- 310 237	- 412 966	- 255 120
Trésorerie	105 000	80 627	54 445	74 434	174 317	74 960

(\*) = différence entre valeur des immobilisations et capitaux permanents

(\*\*) = différence entre créances et dettes (hors emprunts bancaires à plus d'un an) ; **un besoin négatif signifie un apport de ressources**



Le fonds de roulement est négatif, car les capitaux propres de la société sont négatifs : ils ont été absorbés par le cumul des pertes (147 K€ de capital initial, pour 321 K€ de pertes cumulées).

Cela signifie que la société n'a aucune autonomie financière et que les actionnaires ont virtuellement perdu leurs apports.

Le besoin en fonds de roulement est négatif, c'est-à-dire apporteur de ressources, pour 2 raisons :

- le cycle d'exploitation fait que les recettes sont encaissées beaucoup plus vite que ne sont payés les fournisseurs,
- la société est restée redevable, jusque en 2011 inclus, de la taxe d'usage due au Département : elle n'a donc pas décaissé les sommes en question (en 2012, le Département a procédé à une remise gracieuse de 159 K€ de cette dette).

Au-delà de ces chiffres difficiles, il convient de bien observer les tendances : la société n'a jamais été à court de trésorerie. Les dettes fournisseurs et les dettes fiscales ont augmenté en volume suite à l'augmentation de l'activité, mais elles n'ont pas augmenté en %, car la société, grâce à l'augmentation de son activité, parvient à régler l'ensemble des factures qu'elle doit.

Finalement, si la structure financière de la société est fragile, cette dernière parvient cependant à assurer la pérennité de son exploitation, donc du service public qui est attendu d'elle.

### c) Conclusion générale de l'analyse financière

La société d'exploitation de l'abattoir n'est pas solide financièrement, mais elle parvient à respecter ses engagements tant vis-à-vis des ses clients que vis-à-vis de ses fournisseurs.

Compte tenu de l'amélioration progressive et régulière des performances, il est possible de dire que les dirigeants ont su mettre en place les actions nécessaires au redressement.

Cependant, cette action sera de longue haleine pour des raisons structurelles :

- l'ouverture de l'abattoir s'est effectuée plusieurs années après la fermeture de celui de Colmar : en conséquence, il a fallu que l'abattoir reparte à la conquête d'une clientèle qui avait pris l'habitude d'aller vers d'autres circuits d'abattage ; compte tenu des évolutions observées en terme de nombre d'apporteurs, cette première phase est atteinte ;
- les difficultés techniques, malheureusement inhérentes à tout démarrage d'installations neuves, ont freiné la conquête de la confiance des clients de l'abattoir ; ces incidents sont désormais réglés et le fonctionnement général de l'abattoir est satisfaisant ;
- l'offre initiale, limitée à l'abattage et au mûrissage, ne permettait aucune valeur ajoutée (absence de services complémentaires) ; les nouvelles offres (enlèvement, livraison, découpe et conditionnement) portent leurs fruits : leur montée en puissance consolidera encore davantage la rentabilité des installations ;
- la cible initiale des circuits courts via les fermes auberges et les bouchers s'est avérée insuffisante pour couvrir les tonnages nécessaires à l'équilibre économique, même si l'abattoir a su attirer à lui un nombre sans cesse croissant de clients. Or, pour pouvoir élargir les débouchés vers les distributeurs locaux désireux de promouvoir ces filières courtes, il faut que les éleveurs aient la capacité de fournir les quantités requises à des cadences régulières. Le Haut-Rhin n'étant pas une grande terre d'élevage, il est nécessaire de prendre le temps de construire les réseaux de producteurs capables de s'implanter sur ce créneau du marché ; cet objectif est à portée, et sa réussite consolidera les attentes du service public attendu : développer les filières courtes, au bénéfice du développement durable du Département et de la protection de l'environnement et du cadre de vie ;
- bien qu'il soit impossible d'en chiffrer l'impact exact, la concurrence transfrontalière est également un élément à prendre en compte, notamment par le fait que les circuits de financement de l'abattage sont différents et que les normes sont un peu moins contraignantes qu'en France.

Il serait donc dommageable d'interrompre le service public, alors même que la résolution progressive des difficultés financières rencontrées permet de penser que la consolidation des filières courtes se fera grâce à la présence de cet abattoir de proximité.

### **3 AVENANTS AU CONTRAT DE DSP INITIAL**

Pour tenir compte des tonnages réels bien inférieurs à ceux annoncés qui ne permettraient pas d'atteindre l'équilibre financier, trois avenants ont été signés avec pour objectifs d'aider la société par la mise à dispositions d'équipements complémentaires et le versement d'aides pour compenser les déficits d'exploitation.

En résumé, les trois avenants complètent le contrat initial par les dispositions suivantes :

- M NASS représente la société en remplacement de M BLOCH,
- le Département met un véhicule frigorifique et une bétailière à la disposition de la Société qui pourra ainsi proposer une prestation complète aux usagers : ramassage, abattage, conditionnement et retour des produits,
- le loyer de l'atelier de découpe est ramené à un loyer annuel forfaitisé à 1000 €, à la place d'un système de redevance à la tonne traitée,
- maintien de la prise en charge des travaux de gros entretien par le Département jusqu'au terme de la DSP,
- maintien la part de la redevance d'usage revenant au propriétaire à 64 € la tonne.

Enfin, l'Abattoir ne s'étant jamais acquitté de la redevance d'usage et afin de ne pas remettre en cause les efforts constatés par l'exploitant, le Département a accordé une remise gracieuse d'une partie de la dette de la SAS, à hauteur de 159 260,16 € (sur une dette de 216 696,96 €).

#### **4 EVOLUTION DU NOMBRE DES USAGERS**

Le nombre des usagers de l'abattoir est passé de 600 apporteurs en 2006-2007 à plus de 2000 en 2012.

#### **5 EVOLUTION DU NOMBRE DES EMPLOYES**

Lors du démarrage de l'outil, la société employait 7 personnes. Actuellement l'abattoir emploie 14 personnes (y compris le directeur et le bouvier).

#### **6 LES INVESTISSEMENTS DU DEPARTEMENT**

En application des termes du contrat de DSP, le Département propriétaire prend en charge :

- les travaux de gros entretien, voire le remplacement des matériels existants mais défectueux,
- les investissements liés aux mises aux normes réglementaires,
- les investissements liés, soit à des équipements complémentaires, soit réalisés pour améliorer la fonctionnalité de la chaîne, demandés par l'exploitant.

Au cours des sept premières années d'exploitation de l'Abattoir de Cernay (2006-2012), les dépenses d'un montant global de 951.328 € TTC liées à l'abattoir sont les suivantes :

<b>Année</b>	<b>Dépenses</b>
2006-2007	141 420 €
2 008	158 323 €
2 009	234 094 €
2 010	203 335 €
2 011	120 301 €
2 012	93 855 €

Le Département a beaucoup investi de 2008 à 2010, notamment pour améliorer la fonctionnalité des chaînes d'abattage et acquérir des équipements complémentaires.

Les dépenses ci-dessus peuvent être réparties dans les catégories suivantes :

<b>Catégories de travaux</b>	<b>Montants</b>
Gros entretien	150 677 €
Remplacement des équipements existants	105 085 €
Mises aux normes réglementaires	59 301 €
Equipements complémentaires	305 023 €
Amélioration de la fonctionnalité des chaînes	331 242 €